

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 7 avril 2015

N° 2015-15

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : Nouveaux taux d'assurance temporaire pour Solution 10 et Solution 20

Nous sommes heureux d'annoncer que les nouveaux taux pour Solution 10 et Solution 20 entreront en vigueur à compter du 16 avril 2015. Ces nouveaux taux amélioreront le classement* concurrentiel global de Solution 10 et de Solution 20 pour les segments de nos publics cibles et les capitaux assurés.

Amélioration du classement concurrentiel global

Les taux de prime initiaux de 63 % des scénarios de Solution 10 et de Solution 20 ont diminué en moyenne de 3,2 %. Les diminutions de taux se sont traduites par des améliorations dans notre classement* global des primes pour ces produits, particulièrement dans les segments de nos publics cibles clés. Voici quelques exemples :

	Scénario	Ancien classement*	Nouveau classement*	Amélioration de
Solution 10 250 000 \$ NF = non fumeur(se) F = fumeur(se)	Homme, 40 ans, NF	6	2	4
	Homme, 40 ans, F	6	6	0
	Femme, 40 ans, NF	9	2	7
	Femme, 40 ans, F	5	3	2

	Scénario	Ancien classement*	Nouveau classement*	Amélioration de
Solution 20 250 000 \$ NF = non fumeur(se) F = fumeur(se)	Homme, 40 ans NF	11	3	8
	Homme, 40 ans, F	11	5	6
	Femme, 40 ans NF	7	5	2
	Femme, 40 ans, F	6	5	1

Détails sur les changements de taux de Solution 10 et de Solution 20

- Pour nos publics cibles clés des 30 à 50 ans, les nouveaux taux de prime initiaux ont diminué en moyenne de 3,4 % pour Solution 10 et de 0,4 % pour Solution 20.
- Les taux de renouvellement de prime pour ces produits ont augmenté de façon générale – avec une augmentation moyenne des taux renouvellement initiaux de 11 % pour Solution 10 et de 10 % pour Solution 20.

Règles de transition

- Nous utiliserons les nouveaux taux de régime pour les propositions de Solution 10 et de Solution 20 que nous recevons au siège social à compter du 15 avril 2015, à 17 h, heure de l'Est, si elles sont approuvées.
- Nous utiliserons automatiquement le taux **le plus bas** entre les nouveaux taux de régime et les taux en vigueur pour les affaires « en cours » de Solution 10 et de Solution 20, que nous recevons au siège social avant le 16 avril 2015, si elles sont

approuvées. Elles doivent toutefois être réglées au plus tard le 16 juillet 2015, à 11 h, heure de l'Est.

- Toute police Solution 10 et Solution 20 établie au plus tard le 15 avril 2015, mais qui n'est pas encore réglée, doit être retournée au siège social au plus tard le 30 avril 2015, à 17 h, heure de l'Est, pour profiter des nouveaux taux.
- Nous devons recevoir toute demande de réouverture d'une proposition fermée de Solution 10 ou de Solution 20 dotée des taux courants au siège social au plus tard le 15 avril 2015, à 17 h, heure de l'Est, afin qu'elle conserve le taux existant.

Compétence Yvonne Lau, spécialiste, Tarification et produits, Marketing, Assurance

* Les classements proviennent des cotations tirées de *LifeGuide* en date du 19 mars 2015, qui comparent les anciens et les nouveaux taux de prime initiaux de Solution 10 et de Solution 20 avec ceux de 19 autres produits d'assurance temporaire.